

CHEMINS DE FER  
DE  
PARIS A LYON  
ET A LA  
MÉDITERRANÉE

DIRECTION

# ORDRE DE SERVICE N° 5 (1920)

*modifiant le tableau n° 2 annexé à l'Ordre Général n° 3 (1906)*

## DÉSIGNATION DES PLACES QUE LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN ACTIVITÉ DE SERVICE PEUVENT OCCUPER DANS LES TRAINS

Les places que les fonctionnaires et agents en activité de service peuvent occuper dans les trains, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sont déterminées par leur grade, conformément aux indications du tableau ci-annexé, qui énumère les différentes catégories d'emplois sous les dénominations résultant de l'application des nouvelles échelles de traitement, jusqu'au grade d'Inspecteur ou assimilé.

Tous les fonctionnaires et agents non désignés au tableau et dont le grade est supérieur à celui d'Inspecteur, ainsi que les médecins de la Compagnie, ont droit à la 1<sup>re</sup> classe.

Il n'est rien changé aux dispositions actuelles de l'Ordre Général n° 3 en ce qui concerne l'attribution des places de luxe.

Les dispositions du présent Ordre de service sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1920, au fur et à mesure de la mise en place des Agents sur les nouvelles échelles.

Toutefois, les agents qui sont actuellement autorisés à voyager dans une place de catégorie supérieure à celle que le tableau ci-joint attribue à leurs fonctions continueront à jouir de leurs anciennes prérogatives, à moins de réduction de traitement ou de changement

d'emploi par mesure disciplinaire ; mais cette disposition transitoire a un caractère exclusivement personnel à ces agents et ne pourra, sous aucun prétexte, être invoquée par leurs successeurs pour obtenir la même faveur.

Paris, le 31 mars 1920.

Le Directeur Général de la Compagnie,  
**M. MARGOT.**

**DÉSIGNATION DES PLACES QUE LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN ACTIVITÉ DE SERVICE PEUVENT OCCUPER DANS LES TRAINS**

(Ordre de service n° 5-1920)

1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
<b>ADMINISTRATION CENTRALE ET SERVICES CENTRAUX ET RÉGIONAUX DE L'EXPLOITATION, DU MATÉRIEL ET TRACTION ET DE LA VOIE</b>		
Inspecteur hors classe des Services Centraux. Inspecteur de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe des Services Centraux. Sous-Inspecteur des Services Centraux. Contrôleur des Services Centraux. Chef de bureau principal de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe. Chef de bureau de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe. Sous-Chef de bureau de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe. Chef d'études principal. Chef d'études. Sous-Chef d'études de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> cl. Contrôleur technique principal. Géomètre expert. Géomètre principal. Chef dessinateur. Dessinateur principal. Caissier principal adjoint. Caissier central adjoint. Sous-Caissier principal. Sous-Caissier central. Caissier. Payeur Chef Payeur Chef-adjoint } de la Payeur } Comptabilité } Générale (a) Sous-Chef de laboratoire. Chimiste principal. Chimiste.	Chef de groupe. Rédacteur principal. Employé principal. Rédacteur. Employé. Expéditionnaire. Dessinateur-projeteur de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe. Dessinateur-calqueur. Calqueur. Contrôleur technique. Contrôleur technique adjoint. Aide-contrôleur technique. Géomètre. Aide-géomètre. Agent technique principal. Agent technique. Garçon de caisse principal. Garçon de recette principal. Aide-chimiste.	Brigadier et Sous-brigadier des Garçons de bureau. Garçon de bureau. Garçon de caisse ou de recette. Surveillant. Concierge. Gardien. Sous-Agent technique. Garçon de laboratoire. Aide-infirmier. Planton.
	Personnel féminin }	} Préposée au service des Bureaux. } Préposée aux travaux manuels.
Personnel féminin }	Personnel féminin }	
} Chef de bureau. } Sous-Chef de bureau.	} Chef de groupe. } Rédactrice principale. } Employée principale. } Rédactrice. } Employée. } Expéditionnaire. } Dessinatrice-projeteuse. } Dessinatrice-calqueuse. } Calqueuse. } Infirmière professionnelle.	

(a) Les payeurs sont autorisés à monter dans les fourgons des trains de marchandises ou de voyageurs lorsque leur carte porte la mention « Valable pour trains de marchandises et fourgons ».

1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
<b>EXPLOITATION</b>		
<p>Inspecteur de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Sous-Inspecteur. Contrôleur de l'Exploitation. Chef de gare principal. Chef de gare de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe. Sous-Chef de gare principal. Chef de bureau de gare principal. Contrôleur principal des trains. Contrôleur principal du Service électrique. Chef du dépôt du factage et du camionnage.</p>	<p>Chef de gare de 4<sup>e</sup>, de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> classe. Chef de station. Intérimaire principal. Intérimaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Chef de bureau de gare de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Sous-Chef de bureau de gare. Caissier de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe. Facteur-Chef. Commis principal. Commis de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Facteur enregistrant. Receveur Chef aux billets. Receveur de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe aux billets. Chef contrôleur de gare. Contrôleur des trains. Contrôleur adjoint des trains. Contrôleur de route. Contrôleur de route adjoint. Chef de train. Contrôleur du Service électrique. Contrôleur adjoint du Service électrique. Surveillant principal du Service électrique. Surveillant du Service électrique. Chef lampiste principal. Chef lampiste. Chef aiguilleur principal. Chef aiguilleur. Chef de manœuvres principal. Chef de manœuvres. Chef de manutention principal. Chef de manutention. Sous-Chef de dépôt du factage et du camionnage. Contrôleur du Service du factage, du camionnage et des voitures. Contrôleur des omnibus. Chef des magasins Contrôleur des magasins Piqueur</p>	<p>Chef de halte. Facteur mixte intérimaire. Facteur mixte. Facteur. Facteur aux écritures. Facteur au matériel. Contrôleur de gare. Conducteur. Surveillant des trains. Vagonnier. Aide-surveillant du Service électrique. Sous-Chef lampiste. Brigadier lampiste. Lampiste appareilleur. Aiguilleur de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Garde-Signaux. Sous-Chef de manœuvres. Sous-Chef de manutention. Brigadier-Chef. Brigadier. Brigadier de manœuvres. Brigadier de manutention. Homme d'équipe. Sous-facteur. Chef gardien. Gardien. Cocher. Facteur de ville. Camionneur. Palefrenier.</p>
		<p>Personnel féminin ( Gérante de halte. Receveuse de 2<sup>e</sup> classe aux billets. Factrice. Factrice aux écritures. Sémaphoriste. Proposée aux travaux manuels.</p>
	<p>Personnel féminin ( Commise principale. Commise. Receveuse de 1<sup>re</sup> classe aux billets.</p>	
		<p>Personnel féminin ( Factage et Camionnage</p>

1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
<b>MATÉRIEL ET TRACTION</b>		
<p>Inspecteur de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Sous-Inspecteur. Contrôleur du Matériel et de la Traction Chef de dépôt principal. Chef de dépôt de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe. Sous-Chef de dépôt (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories). Intérimaire de la Traction. Chef mécanicien. Chef des Ateliers. Sous-Chef des Ateliers. Chef divisionnaire d'Atelier. Contremaître principal. Chef d'entretien. Sous-Chef d'entretien. Chef de Magasin principal. Chef de Magasin de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Chef de Magasin d'Atelier. Chef de Magasin principal. Chef de Magasin de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Contremaître des Dépôts et des Entreprises.</p>	<p>Chef de réserve. Chef électricien. Mécanicien de route. Conducteur électricien. Contremaître de 2<sup>e</sup> catégorie des Ateliers et des Magasins du Service des Approvisionnements. Contremaître-adjoint. Chef visiteur. Garde-Magasin. Sous-Chef de Magasin. Chef de rayon. Chef distributeur. Distributeur. Instituteur principal. Instituteur. Instituteur adjoint.</p>	<p>Elève-mécanicien. Mécanicien de manœuvres. Chauffeur de route. Chauffeur de manœuvres. Surveillant de dépôt. Sous-Chef électricien. Electricien. Aide-électricien. Sous-Chef visiteur. Visiteur. Chef de brigade d'ouvriers. Sous-Chef de brigade d'ouvriers. Ouvrier spécialiste. Ouvrier. Aide-ouvrier et conducteur de machines-outils. Chef de brigade de manœuvres. Sous-Chef de brigade de manœuvres. Manœuvre spécialisé. Manœuvre. Aide-distributeur.</p>
<p>Contremaître principal de 1<sup>re</sup> catégorie</p>	<p>( des Ateliers et des Magasins du Service des Approvisionnements</p>	<p>Personnel féminin ( Ouvrière. Aide-ouvrière et conductrice de machines-outils. Femme Sous-Chef de brigade de manœuvres. Femme manœuvre spécialisée. Femme manœuvre. Aide-distributrice.</p>
<b>HOUILLÈRES DE LA CHAZOTTE</b>		
<p>Les Agents des Houillères de la Chazotte sont traités, au point de vue des classes de voitures, comme les Agents du Service du Matériel et Traction auxquels ils peuvent être assimilés.</p>		

1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
<b>VOIE</b>		
<p>Sous-Ingénieur Chef de Section.            Chef de Section principal.            Chef de Section.            Chef de district principal.            Sous-Chef de Section.            Chef de district de 1<sup>re</sup> classe.            Contrôleur technique principal.</p>	<p>Chef de district de 2<sup>e</sup> classe.            Contrôleur technique.            Agent réceptionnaire principal des bois.            Agent réceptionnaire des bois.            Surveillant principal de la Voie.            Surveillant principal de travaux.            Surveillant de la Voie.            Surveillant technique principal.            Surveillant technique.            Aide-surveillant technique.            Chef ouvrier de la Voie de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe.            Sous-Chef ouvrier de la Voie.            Ouvrier de la Voie de 1<sup>re</sup> classe.</p>	<p>Chef de canton.            Sous-Chef de canton.            Surveillant de travaux.            Chef d'équipe.            Sous-Chef d'équipe.            Ouvrier de la Voie de 2<sup>e</sup> classe.            Aide-ouvrier de la Voie.            Cantonnier.            Gardien.            Manœuvre.            Garde.</p> <p>Personnel féminin }            Prépôtée aux travaux manuels.            Garde.            Garde-barrière.</p>
<b>CONSTRUCTION</b>		
<p>Les Agents de ce Service seront traités comme les Agents de grade correspondant du Service de la Voie.</p>		
<b>RÉSEAU ALGÉRIEN</b>		
<p>Les Agents du réseau algérien seront traités comme les Agents de grade correspondant des Services du réseau métropolitain.</p>		